



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 04.06.2021
Date d'échéance prévue: 04.06.2022
Numéro de publication: UP04-0000003442

Entité de publication
vo énergies holding SA, Grand-Rue 1, 1337 Vallorbe

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de vo énergies holding SA

Organisation concernée:
vo énergies holding SA
CHE-113.455.971
Grand-Rue 1
1337 Vallorbe

Indications concernant l'assemblée générale:
25.06.2021, 17:00 heures, vo énergies holding SA

Texte d'invitation/ordre du jour:
vo énergies holding SA

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires est convoquée pour le
vendredi 25 juin 2021 à 17h00

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Le 11 septembre 2020, le Conseil Fédéral a décidé d'étendre la validité de l'art 27 de l'ordonnance 3 du COVID-19 jusqu'au 31.12.2021. En accord avec l'ordonnance, le conseil d'administration a pris à regret la décision de tenir l'assemblée générale ordinaire sans la présence de ses actionnaires et ceci dans le but de préserver la santé de toutes les personnes impliquées dans une telle manifestation. Prendront part à cette séance, le Président du Conseil d'administration, le secrétaire hors Conseil, le directeur, un notaire et un représentant de l'organe de révision.

Les actionnaires doivent par conséquent exercer leurs droits de vote exclusivement par écrit, au moyen du formulaire qui sera envoyé prochainement avec le rapport de gestion incluant les comptes 2020 et le rapport de l'organe de révision. Ce formulaire doit parvenir à vo énergies **le 25 juin 2021 à midi** au plus tard, par poste au moyen de l'enveloppe retour annexée ou par courriel à l'adresse suivante : direction@voenergies.ch. D'autre part, le rapport spécial inhérent au point 5 de l'ordre du jour est à disposition des actionnaires au siège de la société.

Les actionnaires ont la possibilité d'adresser leurs questions par écrit au secrétaire du Conseil d'administration par courriel à yann.jaillet@bluewin.ch ou par poste à Yann Jaillet, Rue de l'Orbe 14, 1337 Vallorbe, d'ici au 14 juin 2021, questions auxquelles il sera répondu d'ici au 21 juin 2021 de manière individuelle ou regroupée à tous les actionnaires en mentionnant le nom de l'actionnaire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport du conseil d'administration.

2. Comptes de l'exercice 2020

- a. Comptes de l'exercice du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 de vo énergies holding SA avec communication du rapport de gestion et du rapport de révision.
- b. Comptes consolidés de l'exercice 2020 du Groupe VO énergies.

Proposition du conseil d'administration : approbation.

3. Emploi du solde à disposition de Fr. 8'322'236.63, résultant du bilan

Proposition du conseil d'administration : le solde au bilan est affecté de la manière suivante :

- distribution d'un dividende brut de 6 % Fr. 138'762.72

- report à compte nouveau Fr. 8'183'473.91

Fr. 8'322'236.63

4. Décharge aux membres du conseil d'administration

Proposition du conseil d'administration : L'assemblée générale donne décharge aux membres du conseil d'administration pour leur activité pendant l'exercice écoulé.

5. Réduction du capital-actions de vo énergies holding SA, soit l'annulation de 15'478 actions propres

Proposition du conseil d'administration : approbation.

Le capital-actions est constitué de 2'297'234 actions nominatives de CHF 1 suite à l'annulation de 15'478 actions propres.

6. Election

6.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration propose de réélire M. Bernard Randin comme membre du conseil d'administration pour une nouvelle période statutaire de trois ans.

6.2 Organe de révision

Le conseil d'administration propose d'élire la société BfB Fidam révision SA en qualité d'organe de révision pour une période statutaire de 1 an.

Seuls les actionnaires inscrits au Registre des actions le 04 juin 2021 peuvent voter.

Vallorbe, le 3 juin 2021

Le Conseil d'administration

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires est convoquée pour le

vendredi 25 juin 2021 à 17h00

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Le 11 septembre 2020, le Conseil Fédéral a décidé d'étendre la validité de l'art 27 de l'ordonnance 3 du COVID-19 jusqu'au 31.12.2021. En accord avec l'ordonnance, le conseil d'administration a pris à regret la décision de tenir l'assemblée générale ordinaire sans la présence de ses actionnaires et ceci dans le but de préserver la santé de toutes les personnes impliquées dans une telle manifestation. Prendront part à cette séance, le Président du Conseil d'administration, le secrétaire hors Conseil, le directeur, un notaire et un représentant de l'organe de révision.

Les actionnaires doivent par conséquent exercer leurs droits de vote exclusivement par écrit, au moyen du formulaire qui sera envoyé prochainement avec le rapport de gestion incluant les comptes 2020 et le rapport de l'organe de révision. Ce formulaire doit parvenir à vo énergies **le 25 juin 2021 à midi** au plus tard, par poste au moyen de l'enveloppe retour annexée ou par courriel à l'adresse suivante : direction@voenergies.ch. D'autre part, le rapport spécial inhérent au point 5 de l'ordre du jour est à disposition des actionnaires au siège de la société.

Les actionnaires ont la possibilité d'adresser leurs questions par écrit au secrétaire du Conseil d'administration par courriel à yann.jaillet@bluewin.ch ou par poste à Yann Jaillet, Rue de l'Orbe 14, 1337 Vallorbe, d'ici au 14 juin 2021, questions auxquelles il sera répondu d'ici au 21 juin 2021 de manière individuelle ou regroupée à tous les actionnaires en mentionnant le nom de l'actionnaire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport du conseil d'administration.

2. Comptes de l'exercice 2020

- a. Comptes de l'exercice du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 de vo énergies holding SA avec communication du rapport de gestion et du rapport de révision.
- b. Comptes consolidés de l'exercice 2020 du Groupe VO énergies.

Proposition du conseil d'administration : approbation.

3. Emploi du solde à disposition de Fr. 8'322'236.63, résultant du bilan

Proposition du conseil d'administration : le solde au bilan est affecté de la manière suivante :

- distribution d'un dividende brut de 6 %	Fr. 138'762.72
- report à compte nouveau	Fr. 8'183'473.91
	<u>Fr. 8'322'236.63</u>

4. Décharge aux membres du conseil d'administration

Proposition du conseil d'administration : L'assemblée générale donne décharge aux membres du conseil d'administration pour leur activité pendant l'exercice écoulé.

5. Réduction du capital-actions de vo énergies holding SA, soit l'annulation de 15'478 actions propres

Proposition du conseil d'administration : approbation.

Le capital-actions est constitué de 2'297'234 actions nominatives de CHF 1 suite à l'annulation de 15'478 actions propres.

6. Election

6.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration propose de réélire M. Bernard Randin comme membre du conseil d'administration pour une nouvelle période statutaire de trois ans.

6.2 Organe de révision

Le conseil d'administration propose d'élire la société BfB Fidam révision SA en qualité d'organe de révision pour une période statutaire de 1 an.

Seuls les actionnaires inscrits au Registre des actions le 04 juin 2021 peuvent voter.